2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 1/4

Date: 16/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e) de Monsieur Ambert et Madame Thielen, Conseillers En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public Madame Guillou, Greffière

01)	DOSSIER N° 2205483	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert	
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision implicite du 8 octobre 2022 de Redon agglomération Bretagne Sud rejetant son recours gracieux relatif à sa demande d'annulation du marché pour la réalisation d'une fouille archéologique dans le cadre du projet de création d'un parc d'activité éco à Redon et d'indemnisation au titre du préjudice résultant de cette éviction			
	Nom des parties	Représentants	des parties	
Demandeur	SAS BUREAU D'ÉTUDES EVEHA	CABINET FIDAL	(Cour)	
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "REDON AGGLOMERATION"	CABINET D'AVO	CATS COUDRAY	
Observateur	INRAP	SOCIETE D'AVO (Cour)	CATS KRAMER LEVIN NAFTALIS & FRANKEL	
02)	DOSSIER N° 2205909	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert	
Titre de l'affaire	demande d'annuler les décisions implicites des 9 et 16 novembre 2022 du marché pour la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre de cette éviction			
	Nove des veuties	Ponrácontante		
	Nom des parties	Representants	des parties	
Demandeur	SAS BUREAU D'ÉTUDES EVEHA	CABINET FIDAL	•	
Demandeur Défendeur	•	CABINET FIDAL	-	

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page : 2 / 4

Date: 16/10/2025

03)	DOSSIER N° 2203700	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision implicite du 29 juin 2022 par laquelle la en réparation du préjudice né de la conclusion du marché public porta programme d'aménagement d'ensemble des Châtelets	communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor a rejeté sa demande indemnitaire nt sur la réalisation de travaux de fouilles archéologiques sur l'extension Nord du
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS BUREAU D'ETUDES EVEHA	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
Observateur	INRAP DIRECTION INTERRÉGIONALE GRAND OUEST	SOCIETE D'AVOCATS KRAMER LEVIN NAFTALIS & FRANKEL
04)	DOSSIER N° 2205413	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire		ne de Saint-Avé rejetant sa demande d'invalidité du marché pour la réalisation d'une ortif dans le secteur de KEROZER et du 19 septembre 2022 rejetant sa demande
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS BUREAU D'ETUDE EVEHA	CABINET FIDAL (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-AVE	Maître BLUTEAU Philippe (Cour)
Observateur	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVES (INRAP)	SOCIETE D'AVOCATS KRAMER LEVIN NAFTALIS & FRANKEL (Cour)
05)	DOSSIER N° 2204952	RAPPORTEURE: Madame Ophélie Thielen
Titre de l'affaire	demande de condamner l'Etat à lui payer une somme au titre du remb de la première demande outre la capitalisation de ces intérêts dans le	oursement des avances consenties ainsi que les intérêts sur cette somme à compter cadre de l'exploitation de l'aéroport Lorient-Bretagne Sud
Titre de l'affaire		
Titre de l'affaire Demandeur	de la première demande outre la capitalisation de ces intérêts dans le	cadre de l'exploitation de l'aéroport Lorient-Bretagne Sud

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 3 / 4

Date: 16/10/2025

06)	DOSSIER N° 2300231	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	TASCOM : demande de prononcer la décharge partielle des cotisations 2017 à 2019	s de taxe sur les su	faces commerciales qui lui ont été assignées au titre des années
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	SAS RENOUEST	SOCIETE D'AVO	CATS VAUBAN
Défendeur	DIRECTION DES VERIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES		
07)	DOSSIER N° 2306843	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	• TASCOM : demande de prononcer la décharge partielle de la cotisation de taxe sur les surfaces commerciales qui lui a été assignée au titre de l'année 202		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Nom des parties SAS RENOUEST	Représentants SOCIETE D'AVO	-
	-	-	-
Défendeur	SAS RENOUEST DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE	-	CATS VAUBAN
Défendeur 08)	SAS RENOUEST DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	SOCIETE D'AVO RAPPORTEURE: nticipée du lot n° 5 "	CATS VAUBAN Madame Ophélie Thielen
Défendeur 08)	SAS RENOUEST DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE DOSSIER N° 2203331 demande d'indemnisation du préjudice subi résultant de la résiliation al	SOCIETE D'AVO RAPPORTEURE: nticipée du lot n° 5 "	CATS VAUBAN Madame Ophélie Thielen peinture-revêtements muraux " du marché de travaux des
Demandeur Défendeur 08) Titre de l'affaire Demandeur	SAS RENOUEST DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE DOSSIER N° 2203331 demande d'indemnisation du préjudice subi résultant de la résiliation au nouvelles installations des activités ambulatoires et restructuration des	RAPPORTEURE: nticipée du lot n° 5 " espaces existants Représentants	CATS VAUBAN Madame Ophélie Thielen peinture-revêtements muraux " du marché de travaux des

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 4/4

Date: 16/10/2025

09 heures 45

09)	DOSSIER N° 2300258	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert	
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 25 mai 2022 prononçant une sanction de 1er groupe de 30 jours d'arrêts dispensée d'exécution, ensemble la décision implicite de rejet de son recours préalable			
	Nom des parties	Représentants	s des parties	
Demandeur	Monsieur	CABINET GERV	AISE DUBOURG (Cour)	
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES			
10)	DOSSIER N° 2301471	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre Ambert	
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 25 mai 2022 par laquelle l'autorité militaire de 2ème niveau lui a infligé une sanction du 1er groupe de 30 jours d'arrêt avec dispense d'exécution, ensemble la décision du 16 janvier 2023 du ministre de l'intérieur et des outre-mer rejetant son recours administratif préalab obligatoire			
	Nom des parties	Représentants	s des parties	
Demandeur	Monsieur	CABINET GERV	AISE DUBOURG (Cour)	
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES			

Arrêté le 16/10/2025 Le président du tribunal

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 1 / 2

Date: 16/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e) de Monsieur Ambert et Monsieur Albouy, Conseillers En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public Madame Guillou, Greffière

01)	DOSSIER N° 2302191	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	TAEMUP/DAFN: Conteste le titre de perception émis pour le paiement de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel au titre de l'année 2022 à raison de l'engin maritime Moita II enregistré sous le n°B12925 (déconstruction suite sinistre du 2 novembre 2021), ensemble les décisions des 11 janvier et 23 février 2023 de rejet de son recours gracieux		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur	CORNET VINCE	NT SEGUREL
Défendeur	DIRECTION DES CREANCES SPECIALES DU TRESOR		
	DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE		
02)	DOSSIER N° 2300393	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	demande l'indemnisation des préjudices subis suite aux travaux de rél	nabilitation générale	de la salle multifonctions " Espace Emeraude "
Titre de l'affaire	demande l'indemnisation des préjudices subis suite aux travaux de rél Nom des parties	nabilitation générale Représentants	·
		_	des parties
Demandeur	Nom des parties	Représentants SOCIETE D'AVO	des parties
Demandeur	Nom des parties COMMUNE DE LOCOAL MENDON	Représentants SOCIETE D'AVO	des parties CATS LEXCAP
Demandeur	Nom des parties COMMUNE DE LOCOAL MENDON SARL SANDRINE NICOLAS & ASSOCIES	Représentants SOCIETE D'AVO SOCIETE D'AVO	des parties CATS LEXCAP
Titre de l'affaire Demandeur Défendeur	Nom des parties COMMUNE DE LOCOAL MENDON SARL SANDRINE NICOLAS & ASSOCIES SOCIETE PROGECC LOIRE-BRETAGNE	Représentants SOCIETE D'AVO SOCIETE D'AVO	des parties CATS LEXCAP CATS GROLEAU

2ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 2/2

Date: 16/10/2025

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2205202	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy	
Titre de l'affaire	demande d'annuler la mise en demeure du 23 août 2022 de payer le titre exécutoire émis le 25 juin 2021 par le président de Dinan Agglomération pour des charges d'entretiens de 2018 à 2021			
	Nom des parties	Représentants	des parties	
Demandeur	ESTUAIRE MARINE SERVICES	SOCIETE D'AVO	OCATS KOVALEX	
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "DINAN AGGLOMERATION"	SELARL ARES (Cour)	
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES COTES-D'ARMOR			
04)	DOSSIER N° 2302401	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy	
Titre de l'affaire	'affaire IS : demande de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés à laquelle elle a été assujettie au titre de que des pénalités et majorations correspondantes		ociétés à laquelle elle a été assujettie au titre de l'année 2018 ainsi	
	Nom des parties	Représentants	s des parties	
Demandeur	SC HOLDING DE GUIBOURG	SOCIETE D'AVO	OCATS JURISDOMUS	
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE			

Arrêté le 16/10/2025 Le président du tribunal

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/11/2025

Page: 1/1

Date: 16/10/2025

tenue par Monsieur Albouy, magistrat-désigné En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public Madame Guillou, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302144	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	TF : demande de prononcer la décharge partielle de la cotisation de ta titre de l'année 2021	xe foncière qui lui a	été assignée dans les rôles de la commune de Saint Brieuc (22) au
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	SCI RABELAIS	CABINET FIDAL	(PLERIN) (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST		
02)	DOSSIER N° 2302032	RAPPORTEUR:	Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	TFPB : demande de prononcer la décharge partielle de la cotisation de titre de l'année 2022	taxe foncière qui l	ui a été assignée dans les rôles de la commune de Rennes (35) au
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	SARL AVG	Maître PELÉ Anı	ne (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE		

Arrêté le 16/10/2025 Le président du tribunal